

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 19 mai 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 17, 18 et 19 mai 2016**

**2016 DFA 74** Marché à bons de commande multi-attributaires relatif aux prestations de vérification des machines et équipements de travail, de levage et de protection individuelle.

**M. Julien BARGETON, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2511.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement et d'attribution d'un appel d'offres ouvert relatif à un marché à bons de commande multi-attributaires relatif aux prestations de vérification des machines et équipements de travail, de levage et de protection individuelle pour la Ville de Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Julien BARGETON, au nom de la 1ère commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le principe et les modalités de lancement de l'appel d'offres ouvert relatif à un marché à bons de commande multi-attributaires relatif aux prestations de vérification des machines et équipements de travail, de levage et de protection individuelle pour la Ville de Paris, pour une durée de 36 mois fermes et d'un montant maximum de 750.000 euros HT.

Article 2 : Dans le cas où les marchés n'ont fait l'objet d'aucune offre ou si les offres sont irrégulières ; inacceptables ou inappropriées et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, m'autoriser à lancer la procédure par voie négociée.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les divers crédits des budgets de fonctionnement de la Ville de Paris des exercices 2016 et ultérieurs, ainsi que sur le budget annexe des TAM et les états spéciaux des mairies d'arrondissement sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**